Image not found or type unknown

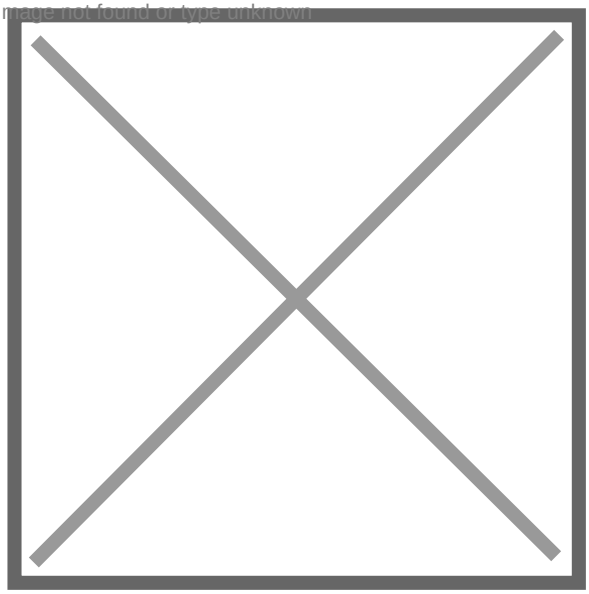

Naturalisation et travail dominical

Par **massimassi**, le **15/08/2011** à **14:59**

Bonjour,
En CDI à temps paritiel depuis 2ans dans une grande surface, Comme je suis étudiant je travaille uniquement samedi et dimanche(toute la journée!).
dans quelques je m'aprete à faire une demande de naturalisation(je suis étudiant étranger), je me pose des questions à propos de ce travail dominical, sur ma résponsabilté en tant que salarié, est ce que le fait de travailler le dimanche est mal vu par l'administration(par conséquent, il peut être comme motif de refus?).

pour information: je pense que mon employeur(grande chaine de distribution en france) ne dispose d'autorisation d'ouvrir le dimanche comme quasi totalité des magasins ouverts le dimanche en Ile de France et qui ne sont jamais inquiétés par l'inspection de travail(c'est d'ailleurs le dilem!).
merci

Par **mimi493**, le **15/08/2011** à **18:05**

Je ne vois pas en quoi ça va jouer sur votre naturalisation.
Ce qui va jouer ce sont vos revenus, c'est tout. De plus en plus, les naturalisations d'étudiants sont refusés sauf si on a un bon salaire à temps plein.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés